La priorité : maintenir les cantines scolaires pour les enfants

Jumelage **Lentilly-Kouila Ziniaré**
Burkina Faso

LE COMITE DE JUMELAGE LENTILLY – KOUILA (Burkina Faso)

en association avec les enfants de l'école de Kouila-Ziniaré

sont heureux de vous donner des nouvelles du village

APPEL A DONS 2019

Le soutien aux cantines reste la priorité du Comité de Jumelage. Continuons ensemble notre action !

Depuis 2018 grâce à vos dons,
le Comité soutient
une troisième école près de Kouila
(cantine, bibliothèque, pharmacie…)

Au total sur les trois écoles,
1 000 enfants
bénéficient chaque jour
d'un plat de riz et haricots secs

Le collège et le lycée De l'amitié, accueillant **500 élèves, ne disposent ni d'eau, ni d'électricité, ni de cantine.**

Début 2019, le Comité a pu réparer le forage pour permettre **l'accès à l'eau** et un **préau avec panneau solaire** va être installé.
Une subvention exceptionnelle pourrait également **relancer la cantine**.

Le Comité maintient son soutien à l'aménagement des **105 jardins de Kouila.**

La priorité est de **faciliter le travail des jardinières**, en rapprochant notamment **les points d'eau**, et en **protégeant l'ensemble des parcelles** des animaux, par un grillage solide.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site cooperationlentillykouila.org

Comité jumelage coopération Lentilly - Kouila
15 rue de la mairie
69210 Lentilly *(boîte aux lettres à disposition près de la Mairie)*

Email lentilly.kouila@free.fr
Tel. 04 74 01 76 85 ou 04 74 01 70 73
Site Internet cooperationlentillykouila.org

APPEL A DONS – ANNEE 2019

Je soussigné(e)

NOM : …… **Prénom :** ……

Adresse : ……

……

Adresse électronique : ……
(pour éviter les frais d'affranchissement)

souhaite parrainer les cantines pour :

- ○ un enfant
- ○ deux enfants
- ○ trois enfants
- ○ …… enfants

1 an de cantine pour 1 enfant coûte 25 €

en versant la somme de …… euros

- ☐ en espèces
- ☐ par chèque, à l'ordre du *Comité de jumelage coopération Lentilly- Kouila*

Un reçu fiscal vous sera remis par l'association *(en mars 2020).*

- ☐ **Oui, j'accepte de recevoir par mail mon reçu fiscal et des nouvelles du jumelage**

Les dons versés peuvent être déduits à 66% des impôts.

Les dons serviront en priorité au financement des repas pour les 1 000 enfants des 3 écoles

Date : **Signature :**